



Règlement du jeu
« Challenge ARSELLI pour Points de Vente niveau 2 et 3 »
Du 27 Novembre au 17 Décembre 2016

Article 1. La société organisatrice du challenge Arsselli niveau 02 et 03 :

La société ATM Mobilis- EPE/SPA au capital de 25 000 000 000 Da dont le siège social est situé au quartier d'affaires de Bab Ezzouar Alger, RC N° 03 B 0962287, ci-après dénommé l' « organisateur », représentée par Monsieur Choudar Ahmed Président Directeur Général d'ATM Mobilis, organise un Challenge de vente Arsselli destiné aux points de vente Arsselli niveau 02 et 03.

Article 2. Objet du règlement :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions générales du challenge que Mobilis organise pour les points de ventes Arsselli enregistrés dans la base de données de l'opérateur ainsi que, les modalités d'identification des gagnants, et les dotations qui leur seront attribuées.

Article 3. Durée du challenge :

Le présent challenge se déroulera sur une période de (21 jours) du 27/11/2016 au 17/12/2016.

Article 4. Conditions de participation :

4.1 Le challenge ARSELLI Niveau 02 est ouvert, uniquement aux points de vente Arsselli niveau 02 enregistrés sur la base de données d'ATM Mobilis, justifiant avoir effectué un transfert de crédit durant la période prévue pour la compétition.

- Les points de vente ayant une sim Arsselli niveau 02 seront repartis et classifiés en 4 catégories à savoir : **Diamant, Or, Argent** et **Bronze**, selon les réalisations effectuées durant l'année 2016 (de janvier à septembre), en transfert Arsselli vers les Sim Arsselli niveau 03 comme suit :

Catégorie	Nbre de PDV
Diamant	18
Or	77
Argent	200
Bronze	1073

- La compétition sera hebdomadaire entre les points de vente Arsselli niveau 02 de la même catégorie durant la période du challenge.
- Le PDV Niveau 02 ayant été classé premier, selon sa catégorie, pendant les trois (03) semaines du challenge gagnera un cadeau supplémentaire à la fin du challenge.
- Aucun point de vente ne sera surclassé hors de sa catégorie initiale en cas d'atteinte du palier supérieur.



4.2 Le challenge ARSELLI Niveau 03 est ouvert, uniquement aux points de vente Arsselli niveau 3 enregistrés sur la base de données d'ATM Mobilis, justifiant avoir effectué un rechargement ARSELLI durant la période prévue pour la compétition.

- Ce challenge concernera les PDV Arsselli Niveau 3 sur tout le territoire national
- La compétition de vente sera ouverte aux points de vente possédant une sim niveau 03 et ayant effectué un rechargement Arsselli vers les clients finaux.
- Le premier PDV par wilaya ayant réalisé le meilleur chiffre se verra élu chaque semaine.
- Le PDV sera élu gagnant une seule fois pendant les trois (03) semaines du challenge.
- A la fin du challenge les trois (03) premier PDV sur le territoire national ayant réalisés le meilleur chiffre d'affaire auront un cadeau supplémentaire.
- Au total, 147 PDV se verront gagnants sur tout le territoire national.

4.3 Ne sont pas concernés par le présent challenge :

- Les commerciaux des distributeurs Master ayant une Sim Arsselli niveau 02.
- Les Sim Arsselli activées sur la topologie vente directe.
- Les Sim Arsselli activées sur la topologie Algérie Poste.
- Les Paiements des factures postpaid et Mobicontrol

4.4 Les points de vente gagnants doivent être en activité avec le même registre de commerce mentionné dans la base de données de Mobilis. Dans le cas contraire, le PDV en question sera disqualifié et le point de vente suivant sera gratifié à la place.

4.5 Le fait de participer à ce challenge implique l'acceptation de son règlement.

Article 5. Identification et validation des gagnants et dotations

5.1 Les points de vente seront identifiés gagnants d'après leurs réalisations, via les rapports émanant de la Direction Technique d'ATM Mobilis comme suit :

1/ Gagnants Points de Vente « SIM Niveau 02 » :

- ✓ Chaque semaine, le meilleur PDV niveau 2 sur le territoire national, selon sa catégorie, ayant enregistré le meilleur chiffre d'affaire de vente Arsselli vers les sim niveau 3 sera identifié gagnant.
- ✓ Le PDV niveau 2 ayant été classé premier, selon sa catégorie, pendant les trois (03) semaines du challenge gagnera un cadeau supplémentaire à la fin du challenge.
- ✓ Les meilleurs PDV niveau 2 ayant été identifiés gagnant se verront récompensés par des chèques cadeaux comme suit :



Catégorie	Nbr de PDV	Nbr de gagnant	1er semaine	2ème semaine	3ème semaine	Bonus
Diamant	18	1	750 000	750 000	750 000	1 500 000
Or	77	2	600 000	600 000	600 000	1 200 000
Argent	200	3	500 000	500 000	500 000	800 000
Bronze	1073	4	300 000	300 000	300 000	600 000

2/ Gagnants PDV « SIM niveau 03 » :

A la fin de chaque semaine, le premier point de vente par wilaya ayant réalisé le meilleur chiffre se verra le gagnant d'un chèque d'une valeur de 100 000 Da

Aussi, les (03) trois meilleurs PDV ayant réalisé le meilleur chiffre d'affaires de vente Arsselli sur le territoire national recevront un chèque de 1 000 000 Da chacun.

5.2 Mobilis procèdera à l'identification des gagnants au siège d'ATM Mobilis en présence d'un huissier de justice, désigné pour s'assurer de la régularité de l'ensemble des opérations du challenge, conformément aux dispositions de ce présent règlement chaque semaine.

5.3 Mobilis contactera les gagnants avant la validation des listes afin de s'assurer de la conformité des données enregistrées sur le système.

5.4 Une fois la liste établie, les commerciaux Vente Indirecte se chargeront d'effectuer des visites aux gagnants afin de confirmer les informations relatives aux gagnants, annoncer le gain aux concernés et récupérer les dossiers des Points de vente, soit :

- Le registre de commerce.
- La pièce d'identité du gérant.

5.5 Dans le cas où le Point de vente sélectionné ne fournit pas son dossier pour les raisons suivantes :

- Changement d'activité
- Changement d'adresse.
- Indisponibilité du gagnant concerné

Et ce, dans un délai de 15 jours après la validation des listes par l'huissier de justice, ATM Mobilis se réserve le droit de donner le gain au Point de vente suivant.

5.6 Dans le cas où le PDV gagnant désiste du cadeau offert par ATM Mobilis, le PDV suivant sur la liste, bénéficiera de son gain

5.7 Dans le cas où le Point de Vente sélectionné gagnant dispose de deux à plusieurs Sim Arsselli avec le même registre de commerce, ce dernier sera sélectionné gagnant une fois.



5.8 Toute modification relative au registre du Commerce des Points de vente et/ou Sim Arsselli doit être annoncée avant le lancement du challenge, dans le cas contraire Mobilis se réserve le droit de gratifier le Point de vente suivant.

Article 06: Confidentialité des informations

Les informations communiquées aux points de ventes sont confidentielles, ces derniers s'engagent à garder cette confidentialité.

Article 07. Avis aux gagnants

ATM Mobilis considérera que le nom du gagnant est celui qui figure sur le registre de commerce relatif à la Sim Arsselli gagnante.

Les gagnants, sauf opposition expresse de leur part, autorisent ATM Mobilis à afficher leur nom, prénom et raison sociale dans ses locaux, ainsi qu'à les faire publier sur le site internet www.mobilis.dz, dans la presse et à les utiliser à des fins publicitaires et / ou de communication.

Article 8. Règlement des différends

L'organisateur du challenge est souverain quant au règlement des différends pouvant naître des participants, et quant à l'interprétation de ce règlement.

Les participants s'engagent à accepter l'arbitrage de l'huissier de justice chargé du contrôle du jeu en cas de différends.

Si le différend est soulevé devant le tribunal compétant les parties au jeu s'engagent à accepter la médiation proposée par le juge conformément au code de procédure civile et administrative « article 1005 »

Article 09 : Force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le challenge à tout moment notamment en cas de force majeure sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 dépôt du règlement

Le présent règlement sera déposé à l'étude de la scp de Mr Difallah et Mr Bousmaha
Sise : 10 Rue Ahmed Mazouz El Biar Alger Algérie.

Boite email/scp_boudif@yahoo.fr